

Madame, Monsieur,

En cette période si particulière et si difficile, nous espérons tout d'abord que chacun et chacune d'entre vous se porte bien, ainsi que vos familles. Nous avons une pensée toute particulière pour les membres de la communauté fédérale, Dirigeants, bénévoles, licenciés touchés par cette maladie, et nous leur souhaitons un rétablissement aussi rapide et complet que possible.

Notre détermination et celle de nos collaborateurs à répondre présents à cet appel est entière, en cette période difficile. Aussi, avons-nous déployé, dans le cadre de notre Plan de Continuité d'Activité, les mesures permettant de protéger la santé de nos équipes, d'une part, d'assurer la continuité de service dû à nos assurés, d'autre part.

Dès la semaine dernière, nous nous sommes prioritairement attachés, en étroite collaboration avec les équipes d'AXA Assistance, à organiser l'évacuation sanitaire des licenciés et leur retour en France. Cette tâche se poursuit bien sûr.

Notre profession a été identifiée parmi les activités essentielles au bon fonctionnement de notre pays. C'est pour chacun de nous un motif de fierté, même si cela porte des exigences fortes. C'est également l'indication du rôle que nous avons à jouer pour répondre à l'urgence économique qui s'ajoute à l'urgence sanitaire.

Face à cette situation exceptionnelle, nous avons conjointement travaillé avec votre Fédération afin d'identifier les pistes d'accompagnement des Structures Commerciales Agréées les plus touchées.

Ainsi, en accord avec vos élus et représentants, nous pouvons dès aujourd'hui vous faire part des mesures suivantes : sur simple demande de votre part (modèle de courrier ci-joint), et afin de participer au soulagement de la trésorerie de votre Structure, deux possibilités s'offrent à vous, concernant le règlement de vos cotisations d'assurance :

- Quelle que soit la date d'échéance anniversaire de votre contrat, mise en place, à compter du 5 du mois suivant votre demande, d'un **prélèvement mensuel exonéré de frais de fractionnement** ;
- Pour les contrats arrivés à échéance anniversaire ou intermédiaire entre le 1/03/2020 et le 31/05/2020, **report de cette échéance au 15/06/2020**.

Nous espérons que ces mesures pourront contribuer, en complément des mesures rappelées par la FFESSM le 18 mars dernier (<https://ffessm.fr/actualites/pandemie-coronavirus-le-point-dans-le-secteur-professionnel>) à la reprise de votre activité.

Prenez bien soin de vous et de vos proches, et veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments dévoués.



**Pierre LAFONT**  
**Courtier d'Assurances**

27, rue Louis Vicat  
75015 PARIS  
[pierre.lafont@lafont-assurances.com](mailto:pierre.lafont@lafont-assurances.com)  
Lafont Assurances S.A.S.  
Société de Courtage d'Assurances  
Immatriculation Orias N° 12 068 741 ([www.orias.fr](http://www.orias.fr))

**Centre de Services**

Zone d'Activités Mixte du Moulinas  
2, rue du Moulinas  
66330 CABESTANY  
Tél: +33(0)4 68 35 22 26 - Fax: +33(0)4 68 35 11 05  
[contact@lafont-assurances.com](mailto:contact@lafont-assurances.com)